

le huit de juillet 1734 après la publica-  
 tion d'un ban et veüe de dispreue des  
 deux autres du futur mariage de  
 Hubert Pigache et de Marie Francoise  
 de Vaux laboureur au village parasseta  
 deux veufs n'ayant reconnu aucun  
 empeschement a leur prestud<sup>er</sup> mariage  
 jehan sique Cure de Nizetun les  
 ay lie et conjoinct dans le sacre lieu  
 de mariage en presence de leur baptiste

Tastare oncle auct<sup>r</sup> Hubert Jean  
 Theroy jeune homme marié a  
 Marie Gabriel de France cousine auct<sup>r</sup>  
 manes et Marie Catherine Morfy de  
 Quer qui ont tous signez avec moy  
 Hubert Pigache Marie Francoise de Vaux  
 J Bastar Jean Francois du Crocq  
 m Catherine Morfy  
 m Gabriel de France  
 Je Chatelain  
 Cure qui deffus

M.1734.7.8

le 8 de juillet 1734 apres la publica  
tion d'un ban et veue la dispense des  
deux autres du future mariage de  
hubert pigache et de Marie francoise  
de Vaux laboureur en ceste parroisse tous  
deux veufs nayant reconnu aucun  
empeschement a leur prestendu mariage  
je soussigné cure de wizernes les  
ay lie et conjoins dans le sacre lien  
de mariage en presence de jean baptiste  
Tartare oncle audit hubert jean ....  
Ducrocq jeune homme a marier dudit .....  
Marie gabriel defrance cousinne au  
maris et Marie Catherine Morfy de...  
Omer qui ont tous signes avec moy  
*hubert pigache            marie francoise devaux*  
*J B tartar            jean francois ducrocq*  
*m catherine morphy*  
*m gabriel de france*  
*J le Chatelain*  
*Cure qui dessus*